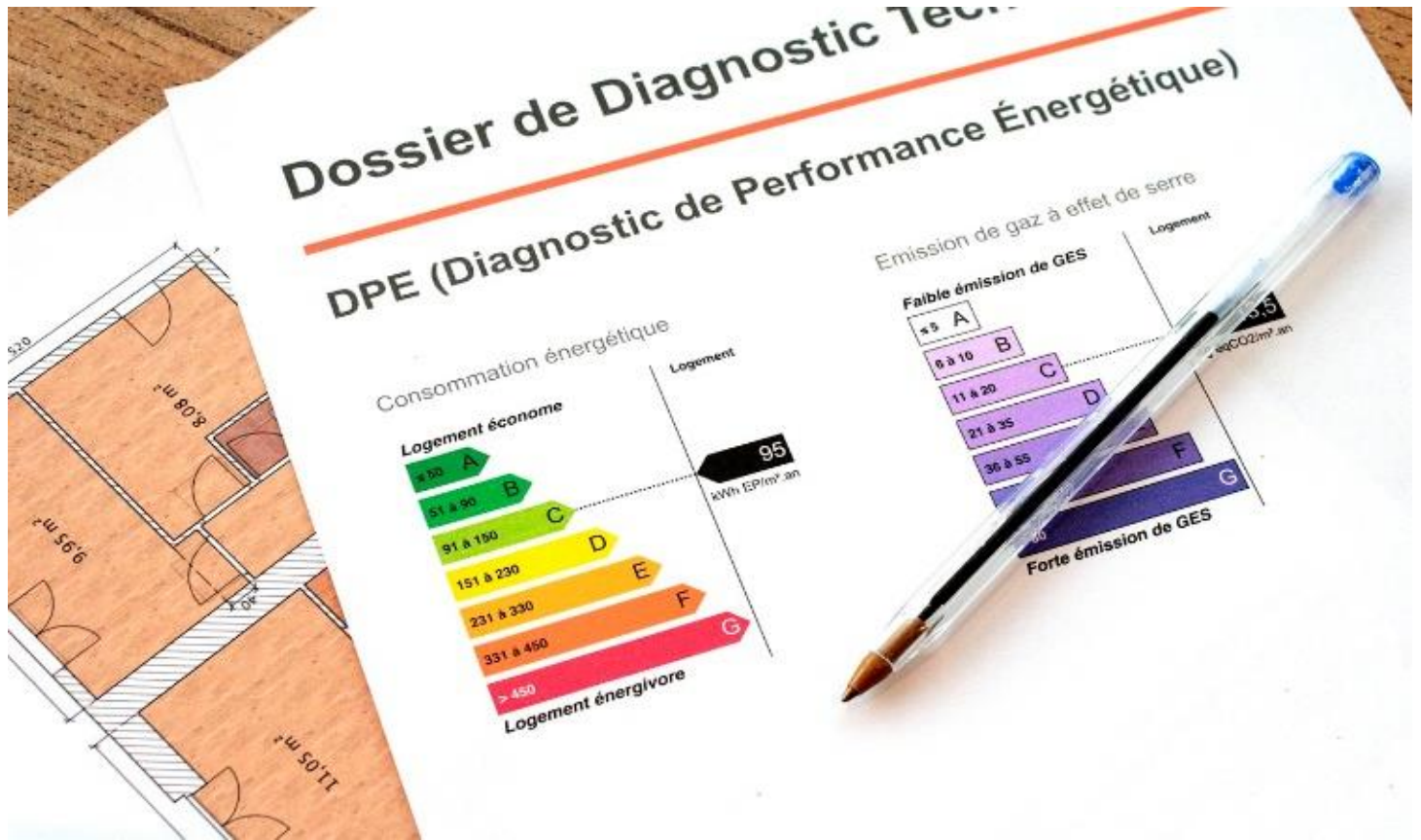


Logements ayant la lettre G ne peuvent plus être proposés à la location

vendredi 17 janvier 2025



L'UROC vous informe

Vous cherchez à louer un bien, à partir du 1er janvier 2025, les logements situés en France métropolitaine dont le diagnostic de performance énergétique (DPE) correspond à la lettre G ne peuvent plus être proposés à la location.

Cette interdiction des biens les plus énergivores sur le marché locatif concernera les logements classés F à compter de 2028 et ceux classés E à compter de 2034. Vérifiez

aussi que le DPE présenté est encore valable. La durée de validité du DPE est généralement fixée à dix ans, les diagnostics de performance énergétique réalisés entre le 1er janvier 2018 et le 30 juin 2021 étaient valides jusqu'au 31 décembre 2024 (article D126-19 du code de la construction et de l'habitation)

UROC

Tél : 03 20 42 26 60

Mail : uroc-hautsdefrance@orange.fr